

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2015

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Georges SILVESTRE - Murielle BARBECOT - Laurent DUTKIEWICZ – Marie-Jeanne LIATOUT – Sylvie PEGOURIE – Patricia ALLOUCHE – Michèle PAEMELAERE – Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE – Christian MARCUCCILLI – Jacky NOUET - Thierry DUSSAUGE.

Excusés : Jean-Marie MANGEOT (pouvoir à MJ LIATOUT) - Martial FAILLET

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte rendu du 5 mai est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire commente le rapport annuel sur le service de l'assainissement de l'exercice 2014.

Le présent rapport décrit les différentes prestations réalisées en 2014 sur le réseau. Les travaux de réhabilitation du réseau vont être réalisés courant 2015. Le but est de réduire certains dysfonctionnements en particulier la réduction des apports d'eaux parasites sur le réseau d'assainissement. Ce rapport indique également le coût annuel de l'assainissement pour la population de St Marcel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport du délégataire est également présenté, il est consultable en mairie.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le maire rappelle les demandes de subvention, dans le cadre des dotations territoriales pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie. Afin de confirmer cette participation financière, il convient d'approuver le plan de financement définitif au niveau avant-projet détaillé (APD)

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Maîtrise d'œuvre	36 362,40	DETR :	38 500 €
		Communauté de Communes	47 970 €
		Conseil Général	84 470 €
Travaux	305 000,00	Réserves parlementaires	20 000 €
		Commune de Saint Marcel :	150 422.40 €
TOTAL :	341 362.40	TOTAL	341 362.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve ce plan de financement définitif au niveau de l'avant-projet détaillé.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION TERRITORIALE 2016 - ESPACE PUBLIC CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de l'espace public de cœur de village. Ce programme pourrait être inscrit pour l'année 2016.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 760 000 € HT. Des remboursements de prêts se terminent en 2016 et permettraient ainsi à la collectivité de retrouver une capacité d'emprunt en 2017 pour financer ce programme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces travaux d'un montant de 760 000 € HT et sollicite l'aide du Conseil Général de l'Ain pour la réalisation de cette opération,

AVENANT N° 1 DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTUCTURATION DE LA MAIRIE

Monsieur le maire rappelle la délibération du 2 février 2015 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie pour un montant de 29 948.90 € HT au groupement PERREAULT/CHAPUIS STRUCTURE/BET WBI / ARPENT.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu d'arrêter le coût prévisionnel définitif au stade de l'APD.

De ce fait, et concernant le marché de maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°1.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Montant définitif des travaux	270 755,00
Taux de rémunération	13,43 %
Forfait de rémunération définitif	36 362,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cet avenant n°1.

AVENANT N°2 MARCHE DE REHABILITATION DES CANALISATIONS D'EAUX USEES

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier la durée de préparation afin de tenir compte de l'ajustement des travaux, suite à l'exploitation des ITV de 2015 et aux décisions prises.

De ce fait, et concernant le marché de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres de l'Assemblée la nécessité d'approuver l'avenant n°2.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

Durée initiale de la période de préparation	2 mois = 8 semaines
Nouvelle durée de préparation	4.25 mois = 17 semaines

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°2.

PARTICIPATION CITOYENNE

Madame BARBECOT rend compte de la réunion publique qui s'est déroulée le 22 mai. 15 personnes se sont déjà inscrites pour participer à ce dispositif. Des flyers seront distribués à la population afin de recruter de nouveaux référents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PETRONE :

- Présente la demande de souscription pour l'édition d'un ouvrage sur la gendarmerie nationale en 2015 « Une vie en bleu ». L'assemblée décide de souscrire pour 1 exemplaire.
- Informe du montant du devis du géomètre concernant la DUP pour l'extension du cimetière. La commande d'un montant de 2 112,12 € TTC sera passée.
- Donne connaissance d'un projet transmis par un aménageur concernant les parcelles route de Monthieux. Il rappelle l'importance de se porter acquéreur par le biais de l'EPF afin de maîtriser le projet.
- Fait le point sur la modification du PLU, le commissaire enquêteur doit rendre son rapport prochainement et l'approbation de cette modification sera soumise au vote de l'assemblée le 23 juin prochain.
- La commune devra s'engager sur son programme de mise en accessibilité des bâtiments publics d'ici le mois de septembre.
- L'association du lotissement « Le Petit Carreau » confirme son souhait de vendre à la commune la partie de l'impasse du lotissement bordant la RD 1083. Les élus donnent leur accord pour une cession gratuite, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur. La commune procèdera à la réfection en enrobé en même temps que les copropriétaires réaliseront leur voirie.
- La kermesse de l'école se déroulera le samedi 20 juin au stade.
- Les enseignants ont adressé plusieurs demandes :
 - rachat de bureaux pour une salle de classe ainsi qu'un tableau : Mme BARBECOT demandera à voir le matériel envisagé.

- présence de la bibliothécaire le jeudi matin : M. DUTKIEWICZ gère cette demande
- achat d'un second vidéoprojecteur, l'assemblée n'est pas favorable à cet achat car le budget de 3000 €, réservé au renouvellement de l'ensemble du parc informatique des classes, ne permet pas d'envisager cette demande.
- la deuxième séance de la conteuse à la médiathèque n'a pas attiré beaucoup de monde, il sera demandé à la responsable de diffuser une information dans les cahiers des élèves.

Monsieur SILVESTRE :

- Communique le devis de l'Atelier CHARDON concernant l'étude pour un projet d'ensemble, sur le réaménagement et l'extension du cimetière qui s'élève à 3 150 € (TVA non applicable). L'assemblée accepte cette mission.
- Résume la réunion de recalage des travaux de rénovation et réaménagement de la mairie qui s'est tenue le 29 mai dernier. Une option «traitement acoustique » a été intégrée pour la salle du conseil et mariages. Le nécessaire pour la pose de caméras de surveillance extérieure est demandé.

Madame BARBECOT :

- Rend compte d'une visite surprise à la cantine en compagnie de Monsieur DUSSAUGE. Plusieurs problèmes ont été constatés et des solutions seront évoquées lors de la prochaine réunion avec l'association du restaurant scolaire, le 17 juin prochain.

Monsieur DUTKIEWICZ :

- Fait état de l'avancement du PEDT et reformule sa demande de 4 fois 1 heure pour les TAP. L'assemblée se prononce pour conserver 4 fois 45 mn et précise que la commune ne peut pas prendre en charge le personnel de l'APSM.

La séance est levée à 23 H 30.